



**Votre forêt,**  
un patrimoine plein de promesses







# LA FORÊT PRIVÉE, C'EST VOUS, C'EST NOUS

*c'est vous, c'est nous*



Le Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'adresse à près de 225 000 propriétaires forestiers concernés par l'avenir de leur patrimoine.

Daniel Quilici, *propriétaire à Saint-Marc Jaumegarde (13), président du CRPF*

→ Les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), comme l'ONF, sont issus de la réforme de l'administration des Eaux et Forêts. En créant les CRPF, en finançant leur fonctionnement et en confiant leur administration à des propriétaires élus, l'État reconnaît l'autonomie de gestion des propriétaires privés et les incite à s'organiser collectivement.

Les administrateurs de votre CRPF participent auprès de l'État et des collectivités territoriales aux instances où se prennent des décisions qui touchent à l'avenir de votre propriété, à vos droits et à vos devoirs de propriétaires.

En particulier, c'est au CRPF de chaque région que la loi confie la définition des orientations et règles techniques qui s'appliquent à vos forêts, en fonction des spécificités locales. C'est également le CRPF qui agréé vos programmes de gestion forestière.

Enfin, notre rôle est aussi de vous aider, par nos conseils, nos formations, et notre présence sur le terrain à prendre les bonnes décisions pour votre forêt.

## Le Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Il s'adresse à près de  
225 000 propriétaires forestiers,  
dont 25 000 possèdent plus de 4 ha  
et élisent 12 administrateurs pour  
6 ans. Le préfet de Région et le  
président de la Chambre régionale  
d'agriculture assistent au conseil  
d'administration.*

*Le CRPF est présent dans chaque  
département de la région Provence-  
Alpes-Côte d'Azur.*

*Le CRPF reçoit le soutien de plusieurs  
collectivités territoriales, notamment  
pour les plans de développement  
de massif, l'organisation de  
journées techniques  
d'information ou  
l'édition et la diffusion du  
périodique "Forêt privée".*





## **PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, soyons des gestionnaires responsables et avertis**

*responsables et avertis*



Propriétaires d'une ressource naturelle essentielle à l'économie de notre région, nous sommes de plus en plus nombreux à assumer nos responsabilités en gestionnaires avertis.

*Pierre Favre, propriétaire à Uchaux (84), président honoraire de Provence-Forêt*

### → LA FORÊT, UNE RICHESSE EN PLEINE EXPANSION

Parce qu'elle est souvent formée d'une multitude de petites parcelles dispersées, l'importance de la propriété forestière privée est largement méconnue. Pourtant, elle représente près de 70% des surfaces boisées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Contrairement aux idées reçues, la forêt régionale est en fort développement. Tandis que les terres agricoles reculent, elle a vu sa superficie augmenter de 30 % en un quart de siècle. Dans le même temps, son rôle a évolué. Si la récolte de bois stagne, des débouchés nouveaux apparaissent avec le développement du bois énergie et certaines

fonctions sont de mieux en mieux reconnues : récréatives, mais aussi environnementales, telle la fixation du carbone. Une nouvelle économie rurale et touristique se déploie dans l'espace forestier.

#### **Près de 1 000 000 hectares de forêt privée en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

*La gestion de la forêt privée concerne un très grand nombre de personnes, puisque 90% des propriétés ont une superficie inférieure à 4 ha.*

*Les propriétés de plus de 25 hectares, au nombre de 3 700 environ, représentent toutefois 76% de la superficie totale.*



### → LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, ACTEURS CLÉS D'UNE FORÊT DURABLE

L'intérêt croissant du public pour la forêt et la prise de conscience des enjeux environnementaux confèrent aux propriétaires privés un rôle de plus en plus éminent. Par leurs choix individuels et variés de gestion, ils valorisent leur propre patrimoine tout en faisant prospérer une richesse collective.

## FAITES LE TOUR du propriétaire

### Le tour du propriétaire



Vivant ne veut pas dire sauvage. Une forêt belle et saine est une forêt entretenue. Qui, mieux que vous, peut aider votre patrimoine à prospérer ?

Bernard Pinatel, propriétaire à Seyne les Alpes (04), administrateur du CRPF, président du syndicat des propriétaires forestiers 04, 05, 84, ancien président du CRPF

#### → ÉTABLISSEZ VOS LIMITES DE PROPRIÉTÉ

Les actes de propriété mentionnent souvent des éléments repérables : bornes, murets, haies, fossés, talus, clôture, certains arbres... Le cadastre consultable en mairie ou au centre des impôts, un relevé de géomètre peuvent aussi être utiles.

#### → REPÉREZ LES ARBRES REMARQUABLES

Cèdres et mélèzes ont une vraie valeur marchande ; merisiers, noyers et divers arbres fruitiers à grain fin sont recherchés en ébénisterie. Certains vieux arbres abritent pics-verts ou rapaces, et confèrent au paysage un charme particulier.



#### → SURVEILLEZ LA FAUNE SAUVAGE

Un développement excessif des populations de cerfs, chevreuils et autres hôtes naturels de la forêt peut parfois nuire à sa régénération. Surveiller les traces de leur passage permet de faire établir les plans de chasse appropriés.

#### → SOIGNEZ VOTRE FORÊT PAR DES COUPES RÉGULIÈRES

« Imiter la nature, hâter son œuvre », telle est la devise du forestier. Il ne sert à rien de laisser s'épuiser trop de jeunes pousses dans une lente mais inéluctable sélection naturelle. Des coupes sélectives, tous les 15 ans ou plus selon les essences, et la récolte des bois mûrs sont bénéfiques.





## **MAÎTRE À BORD, mais pas seul** *mais pas seul*



Vous n'êtes pas le seul que votre forêt intéresse. Pourtant, subir les pressions extérieures n'est pas une fatalité : pour défendre vos intérêts, entourez-vous des bons partenaires.

Bernard Lieutier, propriétaire à Brue-Auriac (83), administrateur du CRPF

### → RÉGULEZ LA FRÉQUENTATION DU PUBLIC

Votre forêt subit des dégradations ? Parlez-en avec vos voisins et avec la collectivité. Ensemble, par des moyens appropriés, rappelez à tous les règles de bonne conduite en forêt.

### → EXPLOITEZ VOTRE DROIT DE CHASSE

Lorsque vous êtes titulaire d'un droit de chasse, vous pouvez l'exercer vous-même ou le louer à une société de chasseurs. Elle fera approuver son plan de chasse par le préfet et vous versera un loyer, parfois non négligeable.

### → OUVREZ VOS SOUS-BOIS À L'ÉLEVAGE

Une bonne façon de débroussailler les sous-bois consiste à y faire paître des troupeaux. Une convention avec un éleveur vous fait bénéficier d'un entretien naturel et suivi, utile pour prévenir les incendies.

### → REGROUPEZ-VOUS AVEC VOS VOISINS

Avez-vous pensé à co-financer certains projets comme la création d'une voie de desserte commune à plusieurs propriétés ? Ou encore à rentabiliser une coupe de bois en la réalisant sur plusieurs parcelles voisines ?

#### **Outre le CRPF, plusieurs organisations peuvent vous être utiles**

- **La coopérative de services Provence Forêt** propose à ses adhérents une large gamme de prestations pour la mise en valeur sylvicole, sylvo-pastorale et trufficole des propriétés forestières. [www.provenceforet.fr](http://www.provenceforet.fr)
- **Le syndicat** défend ses adhérents sur le plan législatif, juridique et fiscal.
- **L'association syndicale libre** regroupe des propriétaires pour investir dans des travaux ou pour conduire une gestion concertée

# **VOUS N'IMAGINEZ PAS tout ce que** *pour vous* **votre forêt peut faire pour vous**



Contrairement aux idées reçues, l'exploitation du bois dans notre région peut s'avérer rentable. En outre, la forêt méditerranéenne offre de nombreuses autres sources de revenus pouvant financer vos travaux d'entretien.

Jacques Varrone, *propriétaire à Andon Thorenc (06), administrateur du CRPF et président de FORESTOUR*

## → **DONNEZ DE LA VALEUR À VOTRE BOIS**

La qualité de votre gestion forestière peut augmenter la valeur de votre bois. Le label PEFC (voir encadré) est de plus en plus exigé par l'industrie : il s'obtient en prenant des engagements de gestion durable simples à appliquer.

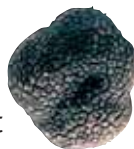


## → **PRODUISEZ UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET ÉCONOMIQUE**

L'entretien courant de votre forêt dégage largement de quoi vous chauffer. Une chaudière à bois vous fera réaliser d'importantes économies. La demande de bois énergie se développe ; pourquoi ne pas vendre votre production ?

## → **CULTIVEZ DES TRUFFES**

Notre région bénéficie d'un terroir souvent idéal pour la production de ce champignon très prisé. Réveiller la truffe qui dort sous terre peut devenir une activité aussi passionnante que rémunératrice ; le saviez-vous ?



## → **DEVENEZ ENTREPRENEUR DU TOURISME**

Gîte forestier, centre équestre, camping, parcours dans les arbres... peuvent valoriser une propriété bâtie au sein de votre forêt, renforçant encore l'intérêt de la gestion forestière proprement dite.

### **La certification PEFC**

*L'organisme international PEFC promeut une gestion forestière qui respecte l'environnement.*

*Le propriétaire adhérent s'engage à appliquer vingt règles de gestion et bénéficie de la marque PEFC. Elle est recherchée par les utilisateurs de bois de plus en plus nombreux à se préoccuper de l'avenir des forêts.*

→ [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

### **L'association Forestour**

*L'association Forestour regroupe des propriétaires forestiers qui proposent des activités de tourisme, sports et loisirs en forêt privée. Elle défend une conception du sylvo-tourisme respectueuse de la forêt et conseille ses adhérents dans la réalisation de leurs projets.*

→ [www.forestour-paca.org](http://www.forestour-paca.org)





## L'ENVIRONNEMENT *compte sur vous* *environnement*



La sauvegarde de la planète est le grand défi des années à venir. A la question « que faire ? », le propriétaire forestier sait répondre de manière concrète.

Lise Truphème, *propriétaire à St Marc Jaumegarde (13), administratrice du CRPF et directrice de l'Association Syndicale Libre de Prignon-Bibémus.*

### → PRÉVEZ LES RISQUES D'INCENDIE

Une forêt bien gérée se défend mieux contre l'incendie. Clairières, mosaïques de peuplements de hauteurs différentes, coupes organisées en concertation avec ses voisins et bien sûr débroussaillage ralentissent la progression du feu.

### → CONTRIBUEZ AU STOCKAGE DU CARBONE

C'est dans leur jeune âge que les arbres absorbent le plus de carbone de l'atmosphère pour produire du bois. En régénérant vos peuplements, vous contribuez à l'élimination du CO<sub>2</sub>, responsable du réchauffement climatique.

### → PROTÉGEZ LES SOLS ET LA RESSOURCE EN EAU

Les racines et le couvert forestier retiennent les sols soumis à l'érosion. Les feuillages retiennent la pluie, assurant une humidification progressive des sols. Milieu fermé aux pollutions, la présence de la forêt protège les eaux souterraines.



*Plus les peuplements sont variés, mieux la biodiversité se développe*





# PLANIFIER, c'est plus rationnel

## planifier

La gestion forestière privée doit respecter un ensemble de règles d'intérêt général de bonnes pratiques sylvicoles, qui vont aussi dans le sens de l'intérêt du propriétaire.

Jean Carles, propriétaire à La Roche des Arnauds (05), administrateur du CRPF



### → PROGRAMMEZ VOS INTERVENTIONS DANS LE TEMPS

Exploitez périodiquement un secteur différent de votre forêt. La modification des milieux et des paysages sera moindre, les secteurs ouverts protégeront votre forêt du feu et vos revenus d'une année financeront les travaux de la suivante.

### → FAITES-VOUS CONNAÎTRE COMME BON GESTIONNAIRE

Vous respectez les règles d'une gestion forestière durable ? Faites le reconnaître en mettant vos engagements par écrit : les documents de gestion durable agréés par le CRPF sont prévus pour cela et donnent droit à des avantages.

### → SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE ET LA FISCALITÉ

Votre document de gestion durable vous dispense d'autorisations préalables de coupe. Il entraîne l'allègement des droits de succession et de l'impôt sur la fortune et peut donner accès à des aides à l'investissement.

#### Les documents de gestion durable

- Le plan simple de gestion intéresse les propriétés de plus de 10 ha et devient obligatoire à partir de 25 ha.
- En l'absence de plan simple de gestion, et en dessous de 25 ha, une **adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles** peut être proposée.



Fiche SRGS



# **NOUS SOMMES LÀ** pour vous aider *nous sommes là* dans vos projets



Parce que chaque propriétaire est unique et chaque situation particulière, nos techniciens vous écoutent et vous proposent des solutions personnalisées.

Bernard Germain, directeur du CRPF

## → **DEMANDEZ-NOUS CONSEIL**

Chutes d'arbres, maladies, vente de bois, chemins ruraux, succession... toutes vos demandes d'information – technique, juridique ou commerciale – trouveront réponse auprès de nos techniciens ou sur notre site internet.

## → **PARTICIPEZ À NOS FORMATIONS**

Le CRPF organise régulièrement des rencontres autour de thèmes variés : Retrouver ses limites, Se chauffer au bois, La truffe, etc. Se déroulant souvent sur le terrain, ces rencontres connaissent un vif succès.

## → **FAITES-NOUS AGRÉER VOTRE DOCUMENT DE GESTION**

C'est le CRPF qui agréé votre plan simple de gestion ou votre adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles. Nos techniciens peuvent vous guider utilement lors de la préparation de ces documents.



### **Consultez notre documentation en ligne**

- Les fiches de la forêt privée éditées par le CRPF sont accessibles sur internet. À l'aide de mots clés et d'un moteur de recherche, trouvez la réponse à votre question parmi les 300 fiches disponibles.

→ [www.ofme.org/foret-privée](http://www.ofme.org/foret-privée)

### **Abonnez-vous à "Forêt Privée"**

- Le magazine semestriel du CRPF peut vous être envoyé gratuitement sur demande. Ses dossiers et actualités couvrent tous les aspects de la forêt privée.





## BUREAUX DÉPARTEMENTAUX

*Pour tout renseignement,  
veuillez contacter le siège régional  
qui vous communiquera  
les heures de permanence  
de vos techniciens départementaux*

*Téléphone : 04 95 04 59 04*

*Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)*

- **Alpes de Haute-Provence**  
*97 boulevard Gassendi - 04000 Digne*
- **Hautes-Alpes**  
*Chambre d'Agriculture,  
8 ter rue du Capitaine de Bresson - 05010 Gap cedex*
- **Alpes maritimes**  
*DDAF - CADAM, BP 3038 - 06201 Nice cedex 3*
- **Bouches-du-Rhône - secteur Nord**  
*Bâtiment Laennec, Petit Arbois, BP 30003  
13545 Aix-en-Provence cedex 4*
- **Bouches-du-Rhône - secteur Sud**  
*7, impasse Ricard-Digne - 13004 Marseille*
- **Var**  
*Maison de la forêt, ZI Les Lauves - 83340 Le Luc*
- **Vaucluse**  
*Chambre d'Agriculture de Vaucluse,  
Site Agroparc - 84912 Avignon cedex*

## Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisé avec la participation de  
la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Région  
**PACA**

7 impasse Ricard-Digne - 13004 Marseille  
Tél. : 04 95 04 59 04 - Fax : 04 91 08 86 56  
Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

[www.ofme.org/foret-privee](http://www.ofme.org/foret-privee)

